

PAR COURRIER

Nicolet, le 30 novembre 2017

Objet : Demande d'accès concernant la propriété située
au 1241, route 265 Nord à Parisville

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 24 novembre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 819 293-4122, poste 254.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Suzanne Tremblay
Répondante régionale
de l'accès aux documents

p. j.

RAPPORT DE CONTRÔLE

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale Mauricie et Centre-du-Québec (C)

Région : Centre-du-Québec

1 Identification		
Date de l'activité : 2017-06-08	Heure de début : 14h35	Heure de fin : 15h15
Activité effectuée par : Sylvie Thiffault		Accompagné de :

1.1 Activités		
N° d'activité : 2824	N° du document : 14272	N° de gestion doc. :
Type d'activité : Inspection		Sous-Type d'activité : Inspection
But :	Faire le suivi du mandat 1141 soit l'envoi d'un avis de non-conformité. Le mandat a été fermé par erreur. Il s'agit du suivi. vg	

1.2 Mandat(s)		
N° de mandat	Nature du mandat	Programme
4940	Autre nature	

2 Lieu concerné par le(s) dossier(s) d'intervention	
Nom du lieu : Mécanique Évolution (X2170745)	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2170745	Type de lieu : 188 - commerce
Localisation du lieu :	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) :	

3 Intervenant(s) du lieu			
Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant
Tounissidis, Philippe (Y2182911)	Propriétaire		Y2182911

4 Condition météo					<input type="checkbox"/> SO
État du ciel	Obstruction à la visibilité	Précipitations	Vent	Température	
Ensoleillé			km/h	24 °C	
Description :					

5 Personne(s) rencontrée(s) [R]/consultée(s) [C]					<input type="checkbox"/> SO
R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone	
X		53-54	53-54	53-54	
X		Philippe Tounissidis	propriétaire	(819) 632-2013	
X		53-54	23-24		

5.1 Mode d'identification	
----------------------------------	--

Personne consultée :
But expliqué : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Mode d'identification : Preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de : 53-54

Personne consultée :
But expliqué : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Mode d'identification : Preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de : Philippe Tounissidis

Personne consultée :
But expliqué : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
Mode d'identification : Preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de :

6 Plainte	<input checked="" type="checkbox"/> SO
------------------	--

7 Urgence	<input checked="" type="checkbox"/> SO
------------------	--

8 Photo(s) numérique(s)	<input type="checkbox"/> SO
--------------------------------	-----------------------------

Nombre de photos prises sur le terrain : 12	Nombre de photos intégrées au rapport : 12
---	--

Toutes les photos annexées à ce rapport proviennent de photos numériques originales qui ont été prises, traitées et préservées en conformité avec la Directive sur la gestion des photos numériques du Ministère pour être en mesure d'en assurer l'intégrité et de faire la preuve que la chaîne de possession de ces dernières a été maintenu en tout temps

8.1 Modification(s) apportée(s) aux photos numériques SO

9 Questionnaire(s) annexée(s) SO

10 Autre(s) pièce(s) annexée(s) au rapport SO

Type de pièce	Numéro	Titre
Rapport photos	14172	Photos de 1 à 12, Mécanique Évolution, 2017-06-08 act. 2824.
Autre	14265	courriel à l'entreprise le 5 sept 2017, act. 2824
Autre	20119	Réponse de l'entreprise au courriel du 5 sept. 2017 act. 28

11 Équipement(s) utilisé(s) SO

12 Échantillon(s) SO

13 Mise en contexte SO

Le 6 juin 2017, réception d'une plainte pour rejet d'hydrocarbure au fossé.
Le 7 juin 2017, inspection pour suivi de la plainte.
Le 8 juin 2017, appel [redacted] 53-54 pour signaler un déversement d'hydrocarbure.

14 Description de l'activité de contrôle

À 13 h, je reçois un appel du propriétaire pour m'informer que ce matin il a procédé à des travaux pour débloquer le tuyau du fossé devant le garage. Il m'informe qu'une fois qu'il a enlevé la terre dans le tuyau, une vague d'eau et d'hydrocarbure s'en est écoulée. Il a immédiatement appelé [redacted] 23-24 pour la récupération et ensuite il m'a laissé un message. Comme je ne le rappela pas, il m'a rejoint sur le cellulaire [redacted] 53-54. Par la suite, mon chef d'équipe a décidé que je devais aller vérifier les travaux sur place.

À mon arrivée sur les lieux, je constate que l'équipe de [redacted] 23-24 s'affaire à la récupération des hydrocarbures dans les eaux du fossé. Photos 8 à 12

Je rencontre le propriétaire, [redacted] 53-54 [redacted] 53-54 [redacted] 53-54 [redacted] 53-54 que les caniveaux étaient branchés au réseau. Il m'avise que [redacted] 23-24 [redacted] 53-54. Photos 4 à 7

J'avise le propriétaire et [redacted] 53-54 qu'ils doivent s'assurer de détenir les autorisations nécessaires surtout pour l'installation [redacted] 23-24. Il se peut qu'une autorisation du ministère soit nécessaire. Je l'informe qu'il doit contacter le coordonnateur de la direction régionale pour s'en assurer. (je lui indique le nom et le numéro du coordonnateur)

[redacted] 23-24 m'informe qu'ils ont pompé les caniveaux et nettoyé le tuyau qui se rejette au fossé. Il m'informe qu'ils vont terminer le pompage des fossés et que les parois ont été vérifiées et qu'il n'y a pas de présence d'hydrocarbure ou très légèrement. Photos 1 à 3

J'informe le propriétaire et [redacted] 53-54 que selon le Règlement sur les matières dangereuses article 9, al. 3, il doit récupérer toute la matière dangereuse déversée et toute matière qui a été contaminée par celle-ci, soit des sols s'il y a lieu.

Le propriétaire m'informe que tout sera fait dans le respect des lois et règlements. Il m'informe [redacted] 23-24 [redacted]

Je demande au propriétaire de me faire parvenir les copies des bons de transports des sols (s'il y a lieu) et une copie de la facture avec la quantité pompée par [redacted] 23-24. Je demande au propriétaire de maintenir obstrués les caniveaux jusqu'à ce que le [redacted] 23-24 [redacted]

Je quitte les lieux.

15 Informations à l'intervenant SO

16 Vérification complémentaire à l'activité de contrôle SO

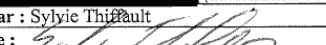
Courriel transmis, le 5 septembre 2017, pour complément d'information.

17 Conclusion

Lors de mon inspection, l'entreprise n'est pas en non-conformité en vertu du Règlement sur les matières dangereuses article 9. Elle a fait cessé le déversement, a avisé le ministère sans délai et a récupéré la matières dangereuses.

18 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés SO

19 Recommandations

Je recommande de considérer les facteurs aggravants	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Je recommande de considérer les facteurs atténuants	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Je recommande de faire le suivi concernant [redacted] 23-24 (autorisation du ministère s'il y a lieu).		
Rédigé par : Sylyie Thiffault	Fonction : Inspecteur	
Signature : 	Date de signature : 2017-09-05	



DSCF0168.JPG

Image 1. Fossé devant le 1241, route 265 à Parisville



DSCF0169.JPG

Image 2. Tuyau raccordé au caniveau du garage



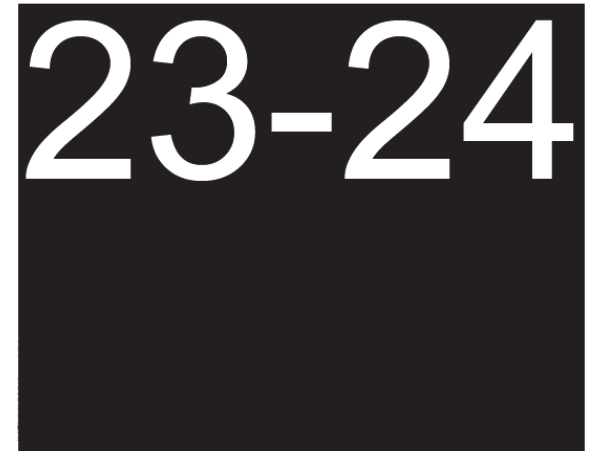
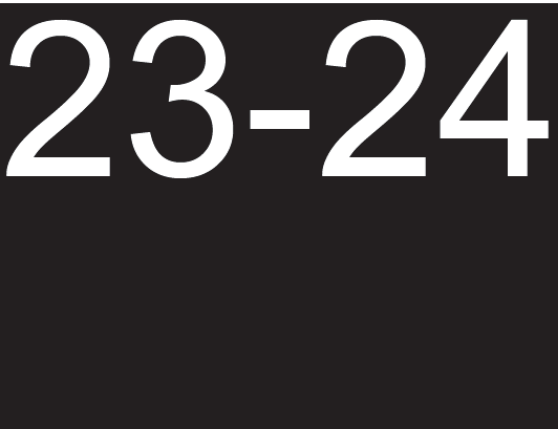
DSCF0170.JPG

Image 3. Fossé devant le 1241, route 265 à Parisville



DSCF0171.JPG

Image 4. Caniveau du garage



DSCF0172.JPG

Image 5. Caniveau du garage

DSCF0173.JPG

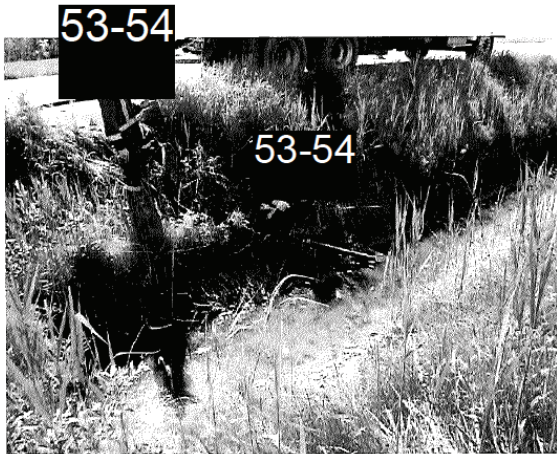
Image 6. Intérieur du garage

23-24



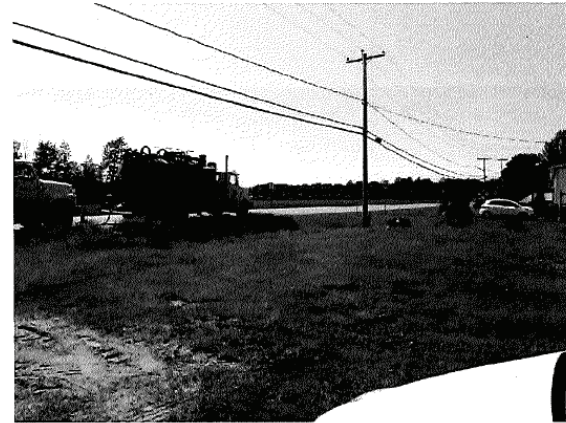
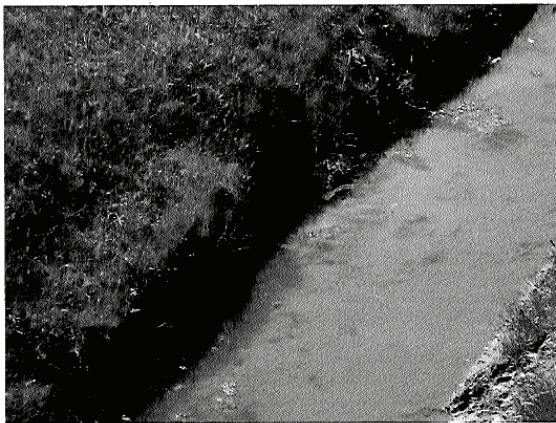
DSCF0174.JPG
Image 7. Intérieur du garage

DSCF0175.JPG
Image 8. Fossé devant le 1241, route 265 à Parisville



DSCF0176.JPG
Image 9. Fossé devant le 1243, route 265 à Parisville

DSCF0177.JPG
Image 10. Récupération en cour



DSCF0178.JPG
Image 11. Récupération en cour

DSCF0179.JPG
Image 12. Récupération en cour

Thiffault, Sylvie

De: Thiffault, Sylvie
Envoyé: 5 septembre 2017 13:31
À: [REDACTED] 53-54
Objet: Ministère de l'environnement - Mécanique Évolution

Importance: Haute

Bonjour,

Lors de ma dernière inspection suite au déversement d'hydrocarbure au fossé, je vous avais demandé une copie des bons d'expéditions des matières récupérées par [REDACTED] 23-24 (sols et/ou eau huileuse). À ce jour, je n'ai rien reçu.

De plus, j'aimerais savoir où en sont vos démarches pour [REDACTED] 23-24 [REDACTED] 23-24

Bonne journée,

Sylvie Thiffault

Inspectrice, secteur industriel et intervenante d'urgence environnement;
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques » (MDDDELCC).

1579, boulevard Louis-Frédéric
Nicolet (Québec) J3T 2A5
Téléphone : 819 293-4122, poste 256
Télécopieur : 819 293-8322
sylvie.thiffault@mddelcc.gouv.qc.ca
Urgence Environnement : 1 866-694-5454

Veillez noter que nos adresses courriel ont été modifiées. Veuillez modifier mon adresse courriel dans vos contacts pour : sylvie.thiffault@mddelcc.gouv.qc.ca Merci.

23-24

1 Identification		
Date de l'activité : 2017-06-07	Heure de début : 14h38	Heure de fin : 15h44
Activité effectuée par : Sylvie Thiffault		Accompagné de :

1.1 Activités		
N° d'activité : 276	N° du document : 9373	N° de gestion doc. : 7610-17-01-03713-01
Type d'activité : Inspection		Sous-Type d'activité : Inspection
But :	Vérifier le bien-fondé de la plainte du 6 juin 2017 concernant le rejet d'eau huileuse ou d'huile dans un fossé.	

1.2 Mandat(s)		
N° de mandat	Nature du mandat	Programme
1141	Plainte	

2 Lieu concerné par le(s) dossier(s) d'intervention	
Nom du lieu : Mécanique Évolution (X2170745)	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2170745	Type de lieu : 188 - commerce
Localisation du lieu :	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) :	

3 Intervenant(s) du lieu			
Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant
Tounissidis, Philippe (Y2182911)	Propriétaire		Y2182911

4 Condition météo					<input type="checkbox"/> SO
État du ciel	Obstruction à la visibilité	Précipitations	Vent	Température	
Ensoleillé			km/h	20 °C	
Description :					

5 Personne(s) rencontrée(s) [R]/consultée(s) [C]				<input type="checkbox"/> SO
R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
X		53-54	53-54	53-54
X		Philippe Tounissidis	propriétaire	(819) 632-2013

5.1 Mode d'identification	
Personne consultée :	53-54
But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
Mode d'identification :	Preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de :	

Personne consultée :	
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Mode d'identification :	Preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de : Philippe Tounissidis	

6 Plainte		<input type="checkbox"/> SO
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
Plaignant contacté :	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	

7 Urgence	<input checked="" type="checkbox"/> SO
------------------	--

8 Photo(s) numérique(s)		<input type="checkbox"/> SO
Nombre de photos prises sur le terrain : 25	Nombre de photos intégrées au rapport : 25	
Toutes les photos annexées à ce rapport proviennent de photos numériques originales qui ont été prises, traitées et préservées en conformité avec la Directive sur la gestion des photos numériques du Ministère pour être en mesure d'en assurer l'intégrité et de faire la preuve que la chaîne de possession de ces dernières a été maintenu en tout temps		

8.1 Modification(s) apportée(s) aux photos numériques	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--	--

9 Questionnaire(s) annexée(s)		<input checked="" type="checkbox"/> SO	
10 Autre(s) pièce(s) annexée(s) au rapport		<input type="checkbox"/> SO	
Type de pièce	Numéro	Titre	
Rapport photos	6704	Photos de 1 à 25 mandat 1141 - activité 276	
11 Équipement(s) utilisé(s)		<input type="checkbox"/> SO	
Type d'équipement	Modèle	Numéro de série	Commentaire
Autres	N/A	N/A	Garmin etrex 10
Autres	N/A	N/A	colorant
12 Échantillon(s)		<input checked="" type="checkbox"/> SO	
13 Mise en contexte		<input type="checkbox"/> SO	
Plainte reçu le 6 juin 2017 pour rejet d'eaux huileuses au fossé face au 1241, route 265 à Parisville			
14 Description de l'activité de contrôle			
<p>À mon arrivée, je constate les faits suivants:</p> <p>Je me dirige devant le 1237, 1239 et 1241, route 265 à Parisville. Je constate que les fossés sont fraîchement nettoyés. Il n'y a pas de mauvaises herbes sur une section des parois et je peux distinguer les coups de pelle mécanique dans la terre. Photos 1 à 6, 14,15, 24, 25</p> <p>Je constate qu'un tuyau est présent dans le fossé devant le 1237 (Photo 1), 1239 (Photo 3), et le 1241(Photos 14 et 15). Le tuyau du fossé devant le 1241 a été endommagé et je constate qu'il n'y a pas d'écoulement provenant de celui-ci.</p> <p>Je me dirige vers le 1243, Route 265 et je constate que les eaux du fossé sont claires. Photo 24</p> <p>Je me présente au garage du 1241, Route 265, Mécanique Évolution et je me présente au propriétaire. Je lui explique le but de mon inspection.</p> <p>Le propriétaire me présente [53-54] et m'informe [53-54]. Le propriétaire m'informe que lorsqu'il a acheté la municipalité lui a dit qu'il rejetait à l'égout.</p> <p>Je demande [53-54] de me montrer l'intérieur du garage et l'entreposage des matières dangereuses résiduelles.</p> <p>[53-54] m'accompagne à l'intérieur du garage. Je constate qu'il y a trois drains de plancher. Je demande [53-54] s'ils sont reliés à un séparateur, à l'égout ou au fossé. [53-54] [53-54]</p> <p>J'avise [53-54] que j'allais mettre du colorant pour m'assurer que le rejet des trois drains de plancher ne soit pas au fossé. Je demande [53-54] où se situe l'entreposage des matières dangereuses résiduelles.</p> <p>[53-54] me conduit à l'extérieur derrière le garage. Je constate la présence d'une tôle de 1000 litres en cour de remplissage elle contient environ [23-24] litres (photo 8), il y a une chaudière de [23-24] et un contenant de [23-24] d'huiles usées (couleur, odeur et texture). Il y a présence de bacs identifiés [23-24], un des bacs contient des contenants d'huile vides, l'autre bac contient des filtres à l'huile. Les contenants [23-24] et la tôle porte une étiquette indiquant le nom des matières qui y sont entreposés. [53-54]</p> <p>Je ne constate pas de présence de déversement au sol.</p> <p>J'avise [53-54] que l'entreposage des matières dangereuses résiduelles n'est pas conforme au Règlement sur les matières dangereuses. Je l'avise que les matières dangereuses résiduelles doivent être entreposées dans un abri (plancher étanche pouvant contenir les fuites, trois côtés et un toit), la date du premier jour d'entreposage et le nom des matières doivent être présents sur chacun des contenants (chaudière de 20 litres et contenant de 4 litres). Je l'avise qu'un avis de non-conformité sera signifié à l'entreprise et qu'il doit le plus tôt possible mettre ses contenants dans un abri et/ou à l'intérieur du garage sur des cuvettes de rétention, ainsi que les batteries usées.</p> <p>[53-54]</p> <p>J'informe [53-54] que je vais mettre le colorant et terminer l'inspection ensuite. Je verse le colorant à 15 h 13, à l'intérieur de chacun des drains de plancher à l'intérieur du garage.</p> <p>[53-54] et le propriétaire m'accompagnent au fossé devant le garage. Le propriétaire m'informe que les fossés ont été nettoyés en début de semaine et qu'il n'a pas été informé du rejet d'hydrocarbure. Nous marchons le long de la route 265 jusque devant le 1245 qui se trouve à 60 mètres du garage et je constate que les eaux contenues dans le fossé sont claires. Je ne perçois pas d'odeur d'hydrocarbure lorsque je marche le long des fossés.</p> <p>[53-54], en présence du propriétaire, m'informe qu'ils vont nettoyer et réparer le tuyau qui se rejette au fossé et vérifier s'il s'agit bien du drain de terrain.</p> <p>De retour devant le 1241, je ne vois pas de présence de colorant. J'informe [53-54] lors du nettoyage du tuyau s'il y a présence d'hydrocarbure il doit faire cesser le déversement, le contenir, appeler le ministère sans délai et récupérer.</p> <p>Je demande [53-54] de me montrer les bons de connaissance de la dernière expédition des matières dangereuses résiduelles. [53-54] me montre un bon de connaissance du [23-24] concernant la récupération des contenants vides et des filtres à l'huile usée par la compagnie [23-24]. En ce qui concerne les pneus, ils sont récupérés par [23-24] le [23-24] [23-24] Photos 11 à 13</p> <p>[53-54] m'informe que le bon de connaissance pour les huiles usées me sera envoyé par courriel, car il n'arrive pas à mettre la main dessus.</p> <p>J'informe [53-54] que je vais aller voir le fossé entre le terrain et le champ agricoles derrière le garage. Je constate que le fossé est à sec et je ne constate pas de présence d'hydrocarbure à l'intérieur de celui-ci. Photos 19</p>			

Je remarque qu'un baril de métal de 23-24 se trouve derrière le garage et que des cendres noires se trouvent au sol autour de celui-ci. Je regarde à l'intérieur et constate la présence de matières résiduelles en partie brûlées (carton et un panneau de bois pressé). Je constate que des boîtes de carton se trouvent près du baril de métal. Photos 20 à 23

53-54 Je lui demande s'ils ont un permis de la municipalité pour des feux à l'air libre et je l'avise que les matières qu'il peut brûler sont des souches, des branches d'arbre et des feuilles mortes. Je l'informe que les autres matières doivent être mises au recyclage et/ou au rebu. Je l'informe que les panneaux de bois pressé contiennent de la colle et que le brûlage de celui-ci n'est pas permis.

Je retourne voir au fossé si du colorant est présent et je constate que non. J'avise 53-54 et le propriétaire qu'un avis de non-conformité pour l'entreposage des matières dangereuses résiduelles non conforme et le brûlage de matières résiduelles à l'air libre sera envoyé à l'entreprise et qu'ils doivent se conformer, car une sanction administrative pécuniaire pourrait leur être imposée.

Je quitte les lieux.

15 Informations à l'intervenant SO

J'informe 53-54 sur le terrain.
 Je renseigne 53-54 sur la nature de ou des manquements constatés afin que celui-ci puisse corriger la situation le plus rapidement possible.
 J'invite 53-54 à prendre sans délai les mesures correctives requises.
 J'informe 53-54 qu'un avis de non-conformité lui sera acheminé par la poste.
 J'informe 53-54 qu'une sanction administrative pécuniaire pourrait être imposée par le directeur régional du CCEQ, et ce, même si le ou les manquements sont corrigés et que selon le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires, d'autres mesures peuvent aussi être entreprises par le Ministère.

16 Vérification complémentaire à l'activité de contrôle SO

17 Conclusion

Lors de mon inspection, je ne constate pas de présence d'hydrocarbure dans les eaux et/ou sur les parois des fossés qui longe la route 265.
 Par contre, je constate que l'entreposage des matières dangereuses résiduelles est non conforme et qu'il y a eu du brûlage de matières résiduelles à l'aire libre.

18 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés SO

<p>Manquement : 1000 - Avoir brûlé à l'air libre des matières résiduelles autres que celles prévues, à savoir</p> <p>Référence légale : Q-2, r. 4.1, 194</p> <p>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte [mineur]</p> <p>Explication : secteur agricole, maison à 100 mètres et il n'y a qu'un panneau de bois pressé</p>	<p>Degré de gravité des conséquences : mineur</p>
<p>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact [mineur]</p> <p>Les conséquences sont : réversibles en tout ou en partie</p> <p>Explication : Cesser de brûler les matières résiduelles</p>	
<p>Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible [mineur]</p> <p>Explication : secteur agricole</p>	
<p>Manquement : 613 - Ne pas avoir entreposé des matières dangereuses résiduelles dans des récipients, à savoir une batterie usée</p> <p>Référence légale : Q-2, r. 32, 40</p> <p>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte [mineur]</p> <p>Explication : Secteur agricole, maison à 100 mètres et une seule batterie usée était mal entreposée</p>	<p>Degré de gravité des conséquences : mineur</p>
<p>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact [mineur]</p> <p>Les conséquences sont : complètement réversibles</p> <p>Explication : Secteur agricole, maison à 100 mètres et une seule batterie usée était mal entreposée</p>	
<p>Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible [mineur]</p> <p>Explication : Secteur agricole, maison à 100 mètres et une seule batterie usée était mal entreposée</p>	

<p>Manquement : 617 - Avoir entreposé à l'extérieur d'un bâtiment des contenants de matières dangereuses résiduelles sans avoir respecté les conditions prescrites par l'article 44, à savoir ne pas les avoir entreposés dans un conteneur ou sous un abri.</p> <p>Référence légale : Q-2, r. 32, 44</p> <p>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte [mineur]</p> <p>Explication : Tôte de 1000 litres en bonne état, chaudière de 20 litres en bonne état, contenant de 4 litres en bonne état</p>	<p>Degré de gravité des conséquences : mineur</p>
<p>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact [mineur]</p> <p>Les conséquences sont : complètement réversibles</p> <p>Explication : Entreposer les contenants dans un abri et/ou à l'intérieur- aucun déversement de constaté</p>	
<p>Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible [mineur]</p> <p>Explication : secteur agricole</p>	
<p>Manquement : 2920 - Ne pas avoir apposé une étiquette indiquant le nom des matières entreposées, sur un contenant, un réservoir, une citerne ou un conteneur, à savoir</p> <p>Référence légale : Q-2, r. 32, 46 al. 1 partie 1</p> <p>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte [mineur]</p> <p>Explication : Mélange de matières non compatibles</p>	<p>Degré de gravité des conséquences : mineur</p>
<p>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Aucune atteinte ou aucun risque [mineur]</p> <p>Les conséquences sont : complètement réversibles</p> <p>Explication : Manquement administratif</p>	
<p>Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible [mineur]</p> <p>Explication : Manquement administratif</p>	
<p>Manquement : 2921 - Ne pas avoir apposé une étiquette indiquant la date du début de l'entreposage sur un contenant, à savoir</p> <p>Référence légale : Q-2, r. 32, 46 al. 1 partie 2</p> <p>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Aucune atteinte ou aucun risque [mineur]</p> <p>Explication : Manquement administratif</p>	<p>Degré de gravité des conséquences : mineur</p>
<p>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Aucune atteinte ou aucun risque [mineur]</p> <p>Les conséquences sont : complètement réversibles</p> <p>Explication : Manquement administratif</p>	
<p>Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible [mineur]</p> <p>Explication : Manquement administratif</p>	

18.1 Facteurs aggravants SO

Plus d'un manquement commis par le contrevenant a été constaté le même jour. entreposage des matières dangereuses non conforme et brûlage à l'aire libre

18.2 Facteurs atténuants SO

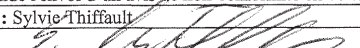
19 Recommandations

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : Mineurs

Je recommande de considérer les facteurs aggravants	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Je recommande de considérer les facteurs atténuants	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Je recommande l'envoi d'un avis de non-conformité en vertu des manquements constatés.

Rédigé par : Sylvie Thiffault Fonction : Inspecteur

Signature :  Date de signature : 2017-07-24

Photos de 1 à 25 mandat 1141 - activité 276
Mécanique Évolution (X2170745) à Parisville 7 juin 2017



DSCF0099 (640x480).jpg
Image 1. Fossé devant le 1237, route 265



DSCF0100 (640x480).jpg
Image 2. Fossé devant le 1237, route 265



DSCF0101 (640x480).jpg
Image 3. Fossé devant le 1239, route 265



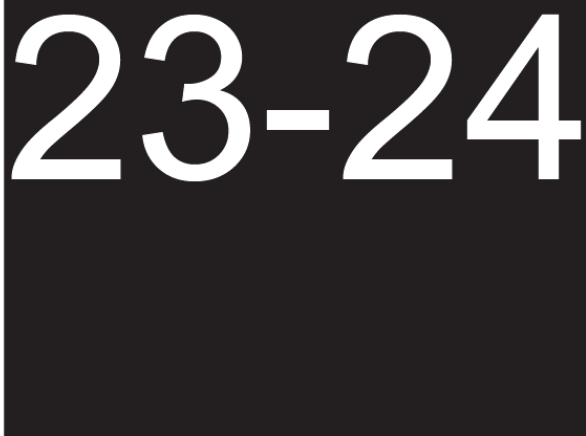
DSCF0102 (640x480).jpg
Image 4. Fossé devant le 1239, route 265



DSCF0103 (640x480).jpg
Image 5. Fossé devant le 1241, route 265

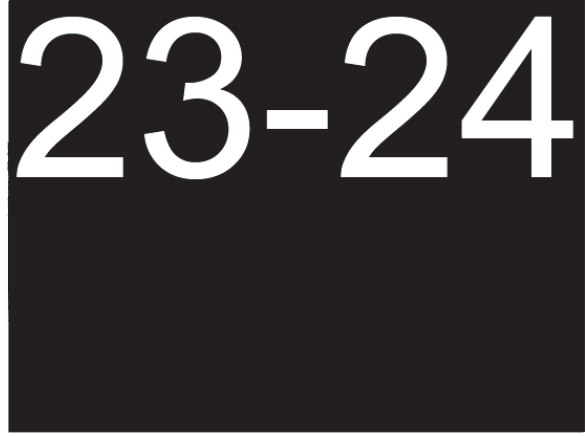


DSCF0104 (640x480).jpg
Image 6. Fossé devant le 1241, route 265



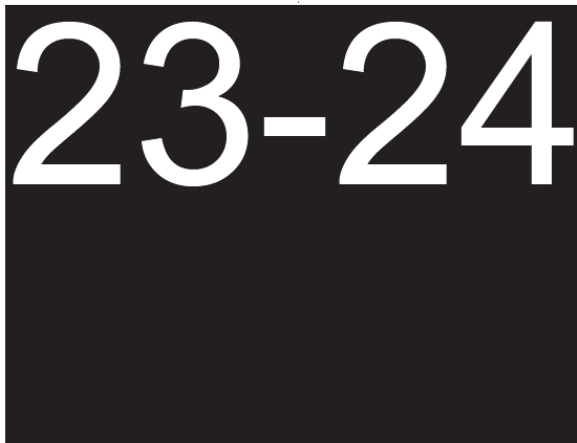
DSCF0105 (640x480).jpg

Image 7. Derrière le garage à l'extérieur sur le sol



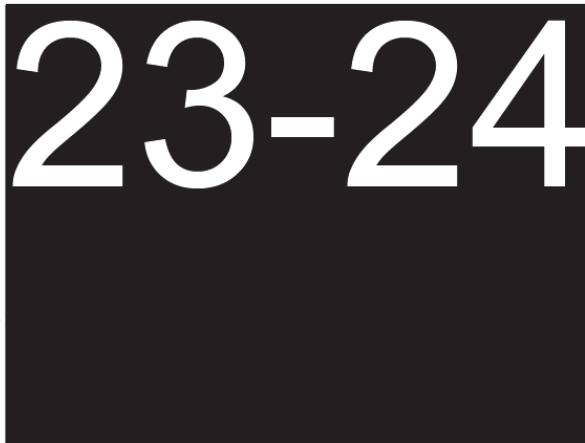
DSCF0106 (640x480).jpg

Image 8. Derrière le garage à l'extérieur sur le sol



DSCF0107 (640x480).jpg

Image 9. Derrière le garage à l'extérieur sur le sol



DSCF0108 (640x480).jpg

Image 10. Derrière le garage à l'extérieur sur le sol



DSCF0109 (640x480).jpg

Image 11. Bon de connaissance des matières dangereuses résiduelles



DSCF0110 (640x480).jpg

Image 12. Bon de connaissance des pneus

23-24

DSCF0111 (640x480).jpg

Image 13. Bon de connaissance des pneus



DSCF0112 (640x480).jpg

Image 14. Fossé devant le 1241, route 265



DSCF0113 (640x480).jpg

Image 15. Fossé devant le 1241, route 265



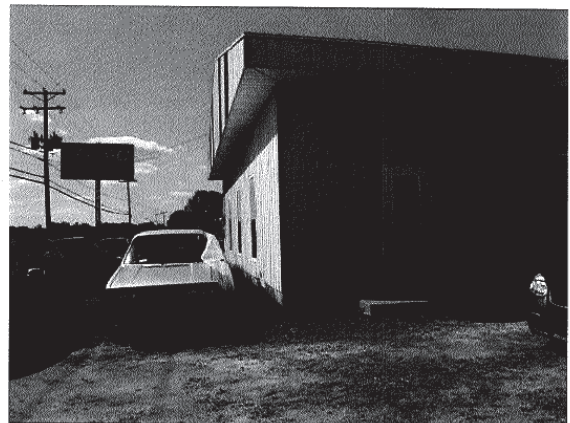
DSCF0114 (640x480).jpg

Image 16.



DSCF0115 (640x480).jpg

Image 17. Garage au 1241, route 265 à Parisville



DSCF0116 (640x480).jpg

Image 18. Garage au 1241, route 265 à Parisville

Photos de 1 à 25 mandat 1141 - activité 276
Mécanique Évolution (X2170745) à Parisville 7 juin 2017



DSCF0117 (640x480).jpg

Image 19. Fossé entre la terre agricole et le garage

23-24

DSCF0118 (640x480).jpg

Image 20. Baril pour feu à l'air libre

23-24

DSCF0119 (640x480).jpg

Image 21. Baril pour feu à l'air libre

23-24

DSCF0120 (640x480).jpg

Image 22. Baril pour feu à l'air libre

23-24

DSCF0121 (640x480).jpg

Image 23. Baril pour feu à l'air libre



DSCF0122 (480x640).jpg

Image 24. Fossé devant le 1243, route 265



DSCF0123 (480x640).jpg

Image 25. Fossé devant le 1239, route 265